

Affaire cytotec®

...les femmes aussi !

Les gynécologues s'expriment

LA PÉRINATALITÉ N'EST PLUS UNE MÉDECINE PATERNALISTE, LES RISQUES SONT EXPLIQUÉS ET LES FEMMES ENCEINTES SONT IMPLIQUÉES ET SOLIDAIRES DES DÉCISIONS PRISES.



J'AI REFUSÉ
LE DÉCLENCHEMENT
AU CYTOTEC MAIS ON NE
M'A PAS LAISSÉ LE CHOIX :
C'ÉTAIT : « ÇA OU RIEN »
JE SUIS DONC PARTIE
ACCOUCHER AILLEURS...



Loi Kouchner du 4 mars 2002 : Art. L. 1111-4.
Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé.



Timéo et les Autres